

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 2.11 /2022**  
**Séance du 28 juin 2022**  
**Régulièrement convoquée le 17 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Yannick ALBRAND, M. Bruno ALMORIC, Mme Valérie ARNAVON, Mme Anne BELLE, M. Karim BENSID-AHMED, M. Pascal BEYNET, Annick BONNET (suppléante de M. Hervé ANDEOL), Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (jusqu'à la délibération 5.01 inclus), M. Daniel BUONOMO, Mme Régina CAMPELLO, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Bernard CHARPENEL, M. Laurent CHAUVEAU, M. Daniel COIRON, M. Yves COURBIS, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Julien DUVOID, Mme Christel FALCONE, Mme Marie-Josée GAUBERT (suppléante de M. Allain DORLHIAC), Mme Cécile GILLET, Mme Corinne HERAUDEAU, M. Hervé ICARD, M. Vanco JOVEVSKI, M. Damien LAGIER, M. Laurent LANFRAY, M. Jean-Pierre LAVAL, M. Yves LEVEQUE, M. Cyril MANIN (à partir de la délibération 2.16), Mme Emeline MEHUKAJ, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Florence MERLET, M. Karim OUMEDDOUR, M. Eric PHELIPPEAU, Mme Marie-Pierre PIALLAT, Mme Françoise QUENARDEL, M. Jacques ROCCI, M. Christophe ROISSAC, Mme Ghislaine SAVIN, M. Michel THIVOLLE, Mme Sylvie VERCHERE, Mme Catherine VIALE, Mme Vanessa VIAU, M. Jean-Luc ZANON.

POUVOIRS : Mme Françoise CAPMAL (pouvoir à Mme Patricia BRUNEL-MAILLET), M. Julien DECORTE (pouvoir à Mme Émeline MEHUKAJ), M. Jean-Frédéric FABERT (pouvoir à M. Fermin CARRERA), Mme Marielle FIGUET (pouvoir à M. Éric PHELIPPEAU), M. Jacky GOUTIN (pouvoir à M. Julien DUVOID), M. Jean-Michel GUALLAR (pouvoir à Mme Fabienne MENOVAR), M. Chérif HEROUM (pouvoir à M. Jacques ROCCI), M. Philippe LHOTTELLIER (pouvoir à Mme Anne BELLE), Mme Marie-Christine MAGNANON (pouvoir à M. Cyril MANIN), Mme Sandrine MOURIER (pouvoir à Mme Sylvie VERCHERE), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir à V. ARNAVON), M. Dorian PLUMEL (pouvoir M. Laurent CHAUVEAU).

EXCUSÉS : Mme Josiane DUMAS.

ABSENTS : Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (à partir de la délibération 5.02), M. Cyril MANIN (jusqu'à la délibération 2.15 inclus), M. Norbert GRAVES, Mme Danièle JALAT, Mme Sandrine MAGNETTE, Mme Maryline ROISSAC, Mme Demet YEDILI.

Secrétaire de séance : Mme Aurore DESRAYAUD

**2.11 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS DE MONTELMAR AGGLOMERATION**

M. Daniel BUONOMO, Vice-président, rapporteur expose à l'assemblée :

Suite au vote du compte administratif 2021, il y a l'affectation des résultats du budget annexe des transports urbains.

A la clôture de l'exercice 2021, la section de fonctionnement présente un excédent de 46 784.94€ et la section d'investissement présente un excédent de 228 549.12€.

Les restes à réaliser de l'exercice 2021 en section d'investissement qui correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, s'élèvent à :

- Dépenses	:	97 789.98 €
- Recettes	:	0 €

Le besoin de financement au titre des restes à réaliser est de 97 789.98€.

L'excédent d'investissement est donc de 130 759.14 €.

Il est proposé d'affecter les excédents respectivement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en fonctionnement pour un montant de 46 784.94€ et au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en investissement pour un montant de 228 549.12€.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9,

Après avoir entendu l'exposé précédent,  
Après en avoir délibéré,

**D'ADOPTER** l'affectation des résultats 2021 du budget annexe des transports urbains,

**DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé le Président et le Secrétaire de séance,  
Suivent les signatures

POUR EXPÉDITION CONFORME

Fait à la Communauté d'Agglomération le 04 juillet 2022.

Le Président

Julien CORNILLET